

**PROGRAMME D'ACTION (2006-2007) DU GRASP**

12 Avr 2006

<b>But du GRASP</b>	Le Partenariat GRASP a comme défi immédiat d'écartier la menace d'extinction imminente pesant sur la plupart des populations de grands singes	
<b>Objectifs du GRASP à long terme:</b>	<p>a) Assurer une réduction constante et significative du taux de déperdition des populations de grands singes et de leur habitat forestier pour 2010</p> <p>b) Assurer le futur de toutes les espèces et sous-espèces sauvages pour 2015</p>	- Déclaration de Kinshasa sur les grands singes
<b>Objectifs du GRASP sur 5 ans:</b>		
<b>Indicateurs sur 5 ans</b>		
1	<p><b>Prévenir la perte d'habitat et le déclin de population dans 50 % des populations et habitats prioritaires de chaque taxon de grand singe, et réduire le taux de perte ou déclin dans 95 % des autres populations</b></p> <p><u>La justification</u> : il s'agit là manifestement de l'objectif clé par rapport auquel le succès du GRASP en général devrait être évalué. L'accent est mis sur les deux indicateurs quantitatifs clés, qui définissent la proportion des populations et zones d'habitats prioritaires qui sont stabilisées, dont le déclin est enrayé et qui sont gérées et protégées de façon durable. Une amélioration des données de référence sur les populations, les habitats et les menaces fait partie des résultats qui correspondraient à cet objectif. Les stratégies de gestion de ces populations clés doivent être élaborées et approuvées par les acteurs locaux et les organismes nationaux. Pour que ces objectifs soient atteints, il est nécessaire d'atténuer les principales menaces représentées par la conversion des habitats, les maladies, la chasse et les autres questions liées à l'application de la législation.</p>	<p>- Il est démontré que 50 % des populations de grands singes prioritaires sont en sécurité;</p> <p>- Le taux de déperdition des autres populations (95 %) est réduit de façon significative</p>
2	<p><b>Accroître d'au moins 20 % l'habitat des grands singes dans les zones protégées et éliminer les déperditions d'habitat et le déclin des populations dans ces zones</b></p> <p><u>La justification</u> : cet objectif tient compte du rôle essentiel joué par les zones protégées dans la sauvegarde. L'objectif quantitatif peut être atteint en déplaçant les limites des zones protégées afin qu'elles englobent une part plus importante de l'habitat de populations qui occupent également les terres limitrophes ou en créant de nouvelles zones protégées. Les stratégies élaborées pour chaque site en vue d'améliorer l'application de la législation et le patrouillage doivent être appuyées. Certaines d'entre elles pourraient faire intervenir des modèles encourageant la participation des communautés locales, qui sont nécessaires pour protéger les limites des zones protégées.</p>	<p>- Les zones protégées au sein de l'habitat des grands singes sont agrandies et la sécurité y est améliorée;</p> <p>- Le taux de déperdition des grands singes est réduit par rapport à 2005</p>
3	<p><b>Identifier et promouvoir, en coopération avec les communautés locales, les activités économiques compatibles avec la sauvegarde des grands singes et atténuer les effets négatifs des activités de développement nuisibles aux populations de grands singes et à leur habitat</b></p> <p><u>La justification</u> : la plupart des habitats qui abritent les populations de grands singes prioritaires se trouvent hors des zones protégées. De nouveaux modèles sont nécessaires afin de permettre l'exploitation économique des habitats forestiers tout en préservant leur fonction de sauvegarde. Ces modèles devraient être définis et évalués lors d'ateliers, de projets pilotes et d'analyses intersites. Il faudrait promouvoir les modèles satisfaisants au niveau mondial tout en y apportant des modifications appropriées en fonction des sites.</p>	<p>- De nouveaux modèles sont mis en oeuvre, qui combinent les bénéfices de la sauvegarde des grands singes à ceux du développement;</p> <p>- Certaines activités de développement ayant un impact négatif sur les grands singes prévoient des stratégies visant à l'atténuer</p>
4	<p><b>Utiliser un système de surveillance et d'évaluation de l'habitat et des populations de grands singes pour informer et ainsi faciliter la prise de décision en matière de sauvegarde</b></p> <p><u>La justification</u> : une base de données géoréférencées devrait être créée afin de cataloguer et de surveiller les changements intervenant au sein des populations et des habitats de grands singes. Cela est évidemment essentiel pour mesurer et évaluer les progrès effectués dans la réalisation des objectifs 1 et 2. La base de données peut aussi aider à évaluer le succès des différents investissements et stratégies de sauvegarde et à fournir aux acteurs nationaux et locaux des informations fiables pour l'aménagement du territoire. De par son objectivité scientifique, la base de données de surveillance informe les décideurs et accroît la confiance des donateurs pour ce qui est du financement d'activités de sauvegarde.</p>	<p>- Le système de surveillance et d'évaluation est mis en place</p> <p>- Les résultats de la surveillance et de l'évaluation sont utilisés par les décideurs au bénéfice des grands singes</p>
5	<p><b>Créer les conditions permettant au Partenariat GRASP d'atteindre ses objectifs</b></p> <p><u>La justification</u> : les résultats définis dans le cadre de cet objectif indiquent que les différents organes du GRASP non seulement assument leurs responsabilités, mais encore amplifient le rôle joué par ce dernier dans la sensibilisation du public et dans les politiques internationales en faveur de la sauvegarde des grands singes.</p>	<p>- Le GRASP est accepté comme l'organe de conseil faisant autorité sur les politiques qui affectent la survie des grands singes et leur habitat;</p> <p>- Des financements sont assurés afin d'atteindre les objectifs;</p> <p>- Les règles édictées par le GRASP sont appliquées et ses fonctions internes sont maintenues</p>

	Résultats du GRASP sur 2 ans:	Suggestion d'indicateurs sur 2 ans	Hypothèses	Responsabilité
<b>Objectif 1:</b>	<b>Prévenir les déperditions d'habitat et le déclin de population dans 50 % des populations et habitats prioritaires de chaque taxon de grands singes et réduire le taux de déperdition ou de déclin dans 95 % de ces populations et habitats</b>			
1a	Tous les habitats significatifs de grands singes sont définis et un ensemble de populations prioritaires sont identifiées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste de critères;</li> <li>- La base de données de recensement des populations est en place;</li> <li>- Cartes et liste des sites prioritaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il existe ou il est possible d'obtenir une information suffisante;</li> <li>- Des financements sont disponibles;</li> <li>- L'ensemble du Partenariat GRASP participe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission scientifique;</li> <li>- Equipes d'appui technique;</li> <li>- Partenaires du GRASP;</li> </ul>
1b	Des stratégies de gestion des populations prioritaires de grands singes sont développées là où c'est nécessaire et elles sont adoptées par les autorités nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des stratégies de gestion sont développées dans leurs grandes lignes pour au moins 50 % des populations qui n'en font actuellement pas l'objet;</li> <li>- Des stratégies de gestion complètes sont développées pour au moins 20 % des populations;</li> <li>- Des stratégies de gestion sont adoptées pour au moins 10 % des populations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des financements sont disponibles;</li> <li>- L'ensemble du Partenariat GRASP participe;</li> <li>- L'expertise technique est disponible;</li> <li>- Stabilité politique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission scientifique;</li> <li>- Equipes d'appui technique;</li> <li>- Partenaires du GRASP</li> </ul>
1c	Les populations et habitats prioritaires de grands singes sont intégrés dans les plans nationaux de sauvegarde et de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les plans nationaux de sauvegarde des grands singes reflètent la concentration des efforts sur les populations prioritaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble du Partenariat GRASP participe;</li> <li>- Les priorités définies par le GRASP sont identifiées et diffusées efficacement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires du GRASP;</li> <li>- Equipes d'appui technique;</li> </ul>
1d	Les impacts des maladies zoonotiques sur les populations de grands singes sont mieux cernés et des mesures visant à les atténuer sont prises là où c'est possible	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des données de référence sont disponibles sur l'état de santé des populations sauvages de grands singes;</li> <li>- Des données sont disponibles sur les causes de la mortalité des grands singes;</li> <li>- Des données sont disponibles sur les mécanismes de transmission potentiels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaboration avec les institutions de recherche médicale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires du GRASP;</li> <li>- Commission scientifique</li> </ul>
1e	Les législations nationale et internationale relatives aux grands singes sont passées en revue et renforcées au besoin, et l'application de la législation existante est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Changements de la législation relative à la conservation des grands singes;</li> <li>- Les accords internationaux sont renforcés ou de nouveaux accords sont mis en place pour conserver les grands singes;</li> <li>- Des études sont effectuées dans des sites choisis et sont mises à jour afin de contrôler les progrès par rapport à la situation de référence;</li> <li>- Des indicateurs spécifiques fondés sur les statistiques d'application de la législation, y compris le nombre de poursuites judiciaires, sont définis pour chaque type de partenaire;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La législation existante protégeant les grands singes a besoin de renforcement dans certains cas;</li> <li>- Les efforts visant à améliorer l'application de la législation auront pour résultat une diminution de l'activité illégale;</li> <li>- L'ensemble du Partenariat GRASP participe;</li> <li>- Des financements sont disponibles;</li> <li>- Stabilité politique</li> <li>- Coopération du système juridique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires du GRASP;</li> <li>- Secrétariat</li> </ul>
<b>Objectif 2:</b>	<b>Accroître d'au moins 20 % l'habitat des grands singes dans les zones protégées et éliminer les déperditions d'habitat et le déclin des populations dans ces zones</b>			
2a	Les lacunes au sein des réseaux existants de zones protégées sont identifiées et de nouvelles zones protégées sont proposées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse comparative des données relatives aux populations et habitat prioritaires et à l'étendue des zones protégées existantes;</li> <li>- Proportion des population et habitat de grands singes incluse dans les zones protégées;</li> <li>- Nombre de zones protégées officiellement proclamées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des données sont disponibles;</li> <li>- Des financements sont disponibles;</li> <li>- L'ensemble du Partenariat GRASP participe;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission scientifique;</li> <li>- Partenaires du GRASP;</li> <li>- Equipes d'appui technique;</li> </ul>
2b	L'application de la législation dans les zones protégées existantes est renforcée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des indicateurs spécifiques sont définis pour chaque site, par exemple le degré d'effort contre le braconnage, le nombre de poursuites judiciaires, d'incidents de braconnage, d'incursions, de confiscations, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les efforts visant à améliorer l'application de la législation auront pour résultat une diminution de l'activité illégale;</li> <li>- Des financements sont disponibles;</li> <li>- L'ensemble du Partenariat GRASP participe;</li> <li>- Stabilité politique</li> <li>- Coopération du système juridique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires du GRASP;</li> <li>- PNUE / UNESCO</li> </ul>
2c	La superficie des zones protégées au sein de l'habitat des grands singes est maintenue ou accrue, ainsi que leur intégrité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Législation nationale;</li> <li>- Données obtenues par télédétection;</li> <li>- Visites et rapports de terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble du Partenariat GRASP participe;</li> <li>- Stabilité politique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission scientifique;</li> <li>- Partenaires du GRASP;</li> <li>- UNESCO</li> </ul>
2d	La capacité du personnel des zones protégées à sauvegarder les populations et l'habitat des grands singes est renforcée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des activités de formation sont organisées;</li> <li>- Des indicateurs spécifiques à chaque site sont définis, par exemple équipement/fournitures disponibles, patrouilles, effectifs...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des financements sont disponibles;</li> <li>- L'ensemble du Partenariat GRASP participe;</li> <li>- Stabilité politique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires du GRASP;</li> <li>- Secrétariat</li> </ul>
2e	Participation accrue des populations autochtones et locales à la gestion des zones protégées, là où nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentation des communautés au sein des comités de gestion;</li> <li>- Accords entre les communautés et les zones protégées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble du Partenariat GRASP participe;</li> <li>- Un cadre juridique / de gestion adéquat est en place;</li> <li>- Stabilité politique</li> <li>- La participation mènera à des pressions réduites sur les grandes singes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires du GRASP;</li> <li>- Secrétariat</li> </ul>

<b>Objectif 3:</b>	<b>Identifier et promouvoir, en coopération avec les communautés locales, les activités économiques compatibles avec la sauvegarde des grands singes et atténuer les effets négatifs des activités de développement nuisibles aux populations de grands singes et à leur habitat</b>			
3a	Des mesures qui permettent à la fois la sauvegarde des grands singes et l'activité économique sans avoir d'impact négatif sur leurs habitats et populations en dehors des zones protégées sont développés (par exemple Forest Stewardship Council (FSC), produits forestiers autres que le bois, éco-tourisme, paiements en contrepartie de services liés à l'écosystème, titres compensatoires de carbone, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des études de faisabilité sont conduites pour identifier des emplacements potentiels pour le développement des modèles;</li> <li>- De l'information sur les modèles potentiels est collectée;</li> <li>- Modèles développés;</li> <li>- Ateliers / rapports d'évaluation des modèles;</li> <li>- Les modèles développés bénéficient aux communautés locales via l'amélioration de leurs moyens de subsistance</li> <li>- Les modèles sont utilisés par les partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des valeurs économiques des grandes singes existantes peuvent être substituées par un modèle plus soutenable/des modèles plus durables peuvent se substituer aux activités économiques actuelles liées aux grands singes;</li> <li>- Des financements sont disponibles;</li> <li>- L'ensemble du Partenariat GRASP participe;</li> <li>- Des modèles existent / peuvent être développés;</li> <li>- L'information relative aux modèles est diffusée efficacement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires du GRASP;</li> <li>- Secrétariat;</li> <li>- Commission scientifique</li> </ul>
3b	Des mesures visant à atténuer les effets négatifs des activités de développement sur les populations et habitat prioritaires de grands singes en dehors des zones protégées sont proposées et mises en oeuvre (c'est-à-dire des zones tampons, des activités de développement et de sauvegarde combinés, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un / Des projet(s) pilote(s) est / sont développés ou soutenu(s);</li> <li>- Des propositions d'atténuation des effets négatifs des activités de développement existantes sont développées;</li> <li>- Les nouvelles activités de développement contiennent des mesures d'atténuation de leurs effets négatifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble du Partenariat GRASP participe;</li> <li>- Engagement du secteur du développement;</li> <li>- Les impacts potentiels sont identifiés et les décideurs en sont informés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires du GRASP;</li> <li>- Secrétariat</li> </ul>
3c	La faisabilité de l'introduction de mécanismes de financement novateurs fondés sur la valorisation économique de l'habitat des grands singes est évaluée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'information relative aux mécanismes potentiels de financement est collectée;</li> <li>- Rapport d'évaluation de la pertinence pour le Partenariat GRASP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des financements sont disponibles;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires du GRASP;</li> <li>- Secrétariat / PNUE;</li> <li>- Comité exécutif</li> </ul>
<b>Objective 4:</b>	<b>Utiliser un système de surveillance et d'évaluation de l'habitat et des populations de grands singes pour informer et ainsi faciliter la prise de décision en matière de sauvegarde</b>			
4a	Obtention d'une information géographique de référence sur les populations et l'habitat des grands singes destinée à servir de base à une surveillance à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des études de terrain sont réalisées;</li> <li>- Des données sont obtenues par télédétection;</li> <li>- Des équipes de surveillance biologique sont mises en place;</li> <li>- On parvient à un accord sur les protocoles de partage et d'accès au données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des financements sont disponibles;</li> <li>- L'ensemble du Partenariat GRASP participe;</li> <li>- Il existe ou il est possible d'obtenir une information suffisante;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission scientifique;</li> <li>- Partenaires du GRASP;</li> <li>- UNESCO</li> </ul>
4b	L'information sur les changements spatiaux et temporels intervenant dans les populations et l'habitat des grands singes est mise à jour en permanence et elle est rendue accessible à tous les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des données sont collectées sur le terrain et les capacités nationales sont renforcées;</li> <li>- L'imagerie obtenue par télédétection est analysée;</li> <li>- L'information relative aux tendances est produite et diffusée;</li> <li>- Les acteurs-clés sont à même d'accéder à l'information et de l'utiliser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des financements sont disponibles;</li> <li>- L'ensemble du Partenariat GRASP participe;</li> <li>- Stabilité politique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission scientifique;</li> <li>- Partenaires du GRASP;</li> <li>- UNESCO;</li> <li>- Equipes d'appui technique</li> </ul>
4c	La surveillance et l'évaluation des activités de sauvegarde des grands singes influencent les décideurs dans ce domaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des données comparables sur les grands singes et les interventions visant à les sauvegarder sont collectées et analysées;</li> <li>- Des rapports et recommandations sont publiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des financements sont disponibles;</li> <li>- L'ensemble du Partenariat GRASP participe;</li> <li>- Les priorités définies par le GRASP sont identifiées et diffusées efficacement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission scientifique;</li> <li>- Partenaires du GRASP;</li> <li>- UNESCO</li> </ul>
4d	L'information fournie par les systèmes d'information géographique et la télédétection est utilisée en aménagement du territoire afin de sauvegarder les habitats des grands singes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'information obtenue par télédétection est disponible</li> <li>- Des analyses sont effectuées à l'aide de systèmes d'information géographique en coopération avec tous les acteurs et les résultats en sont diffusés;</li> <li>- Les décisions relatives à l'aménagement du territoire prennent en compte les habitats prioritaires de grands singes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des financements sont disponibles;</li> <li>- Engagement des décideurs en matière d'aménagement du territoire;</li> <li>- Les priorités définies par le GRASP sont identifiées et diffusées efficacement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission scientifique;</li> <li>- Partenaires du GRASP;</li> </ul>

Objectif 5:	Créer les conditions permettant au Partenariat GRASP d'atteindre ses objectifs			
5a	Le Comité exécutif, la Commission scientifique, le Secrétariat et les équipes d'appui technique facilitent la réalisation des objectifs du GRASP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des plans de travail sont définis et mis en oeuvre;</li> <li>- Des termes de référence clairs sont définis, approuvés et respectés;</li> <li>- L'ordre hiérarchique relatif aux rapports et à la prise de décision est appliqué efficacement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les règles définies par le GRASP sont respectées;</li> <li>- Des financements sont disponibles;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité exécutif;</li> <li>- Commission scientifique;</li> <li>- Secrétariat;</li> <li>- Equipes d'appui technique</li> </ul>
5b	Les points focaux du GRASP au niveau national facilitent la réalisation de ses objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des lignes directrices sont développées à l'intention des points focaux;</li> <li>- Les points focaux sont opérationnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les points focaux reçoivent l'appui budgétaire des gouvernements des États de l'aire de répartition;</li> <li>- L'ensemble du Partenariat GRASP participe;</li> <li>- Les points focaux sont soutenus par les équipes d'appui technique;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires du GRASP;</li> <li>- Secrétariat;</li> <li>- Equipes d'appui technique;</li> </ul>
5c	Les priorités définies par le GRASP influencent la mise en oeuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et celle d'autres mécanismes internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les décisions, les programmes et les activités relatifs aux accords multilatéraux sur l'environnement reflètent les priorités définies par le GRASP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble du Partenariat GRASP participe;</li> <li>- Les priorités définies par le GRASP sont identifiées et diffusées efficacement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité exécutif;</li> <li>- Secrétariat;</li> <li>- Partenaires du GRASP (en particulier les accords multilatéraux sur l'environnement)</li> </ul>
5d	Les priorités définies par le GRASP sont prises en compte lors de la prise de décision dans les institutions nationales et internationales de la finance, du développement et d'autres secteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un engagement de haut niveau est acquis;</li> <li>- Nombre de décisions influencées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des financements sont disponibles;</li> <li>- L'ensemble du Partenariat GRASP participe;</li> <li>- Les priorités définies par le GRASP sont identifiées et diffusées;</li> <li>- Engagement de la communauté internationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Patrons;</li> <li>- Comité exécutif;</li> <li>- PNUE / UNESCO</li> </ul>
5e	De nouveaux fonds supplémentaires sont mobilisés pour mettre en oeuvre les objectifs du GRASP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des procédures sont formulées;</li> <li>- Des propositions de financement sont développées, revues et introduites;</li> <li>- Des financements sont mobilisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des financements sont disponibles;</li> <li>- L'ensemble du Partenariat GRASP participe;</li> <li>- Reconnaissance de l'importance du GRASP au niveau international</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité exécutif;</li> <li>- Secrétariat;</li> <li>- Partenaires du GRASP;</li> <li>- Patrons;</li> <li>- Commission scientifique</li> </ul>
5f	La prise de conscience relative à la problématique de la sauvegarde des grands singes augmente au sein du public et de la classe politique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets éducatifs;</li> <li>- Degré de couverture accordé par la presse / les médias;</li> <li>- Nombre de visites du site Internet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des financements sont disponibles;</li> <li>- L'ensemble du Partenariat GRASP participe;</li> <li>- Intérêt des médias pour le GRASP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secrétariat;</li> <li>- Partenaires du GRASP</li> <li>- Patrons;</li> </ul>
5g	Les priorités définies par le GRASP influencent les programmes et activités de ses partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport bisannuel au Conseil du GRASP;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble du Partenariat GRASP participe;</li> <li>- Les priorités définies par le GRASP sont identifiées et diffusées efficacement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secrétariat;</li> <li>- Partenaires du GRASP</li> </ul>

Le document ci-dessus servira de cadre aux activités liées au GRASP menées par les partenaires, le Secrétariat, la Commission scientifique, les équipes d'appui technique, etc., entre le 1er janvier 2006 et la prochaine réunion du Conseil du GRASP (environ dans deux ans). Il appartiendra aux partenaires individuels de déterminer eux-mêmes les activités qu'ils mèneront en vue d'atteindre les résultats dans leur pays ou dans le cadre de leurs programmes. Les rôles du Secrétariat, de la Commission scientifique et des équipes d'appui technique dans la réalisation des résultats et, si nécessaire, dans la coordination des activités de plusieurs partenaires seront reflétés dans des plans de travail annuels devant être approuvés par le Comité exécutif. Les plans de travail annuels devront mentionner spécifiquement les activités à conduire en vue d'atteindre les résultats désirés.